

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 43**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 09.07.2025
Convocation faite
Le 25.07.2025**

**Délibération
N°2025-07-140**

**Dotation communautaire de
soutien à l'effort communal :
cadre et délégation au
Président pour son
versement**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART, M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M. André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT, M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n° 2022-12-235 du 20 décembre 2022 instituant une dotation communautaire de soutien à l'effort communal,

Vu la délibération n°2025-06-123 du 03 juin 2025 approuvant la refonte de la dotation de solidarité communautaire,

Considérant les limites de cette dotation à :

- 61 488 € pour les Communes de – 500 habitants (population DGF en vigueur à la date de la mandature en cours),
- 71 736 € pour les Communes de 500 à 2000 habitants (population DGF en vigueur à la date de la mandature en cours),
- 170 000 € pour les Communes de plus de 2 000 habitants (population DGF en vigueur à la date de la mandature en cours).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

* **donne délégation** au Président pour rédiger tous documents afférents à la détermination et au versement de la part n°1,

* **donne délégation** au Président pour fixer les fractions 1 et 2 de la part n°2 aux vues des propositions des communes.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

